

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 71 (1930), p. 173-181

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1930__71__173_0

© Société de statistique de Paris, 1930, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N^{os} 7-8-9. — JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 1930

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 1930

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. MICHEL HUBER, PRÉSIDENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 1930
NÉCROLOGIE
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES
COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES
COMMUNICATION DE M. GASTON CADOUX « LES BOIS COLONIAUX FRANÇAIS »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. MICHEL HUBER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Michel HUBER, ancien Président, en remplacement de M. MARIN qui n'a pu assister à cette séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 1930

M. le Président annonce qu'il n'a pas été possible de faire paraître à temps le Journal de juin.

En conséquence, le procès-verbal de la séance du 21 mai inséré dans ledit Journal ne pourra être soumis à l'approbation de la Société qu'à la prochaine réunion.

NÉCROLOGIE

M. le Président fait part à la Société du décès de notre collègue, M. Louis KLOTZ, avocat à la Cour d'appel de Paris.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président annonce que les candidatures présentées à la dernière séance n'ont soulevé aucune objection. En conséquence, MM. MENANT, Max SOREL, le Dr Robert SOREL, F. GAY, ILIA LAPINA, Yves LAGAUZEIRE et Louis TRAPES sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait connaître qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. le D^r Grég. P. HADJIVASSILION, membre du Centre et de l'École d'hygiène d'Athènes, 21^b, rue Amerikis à Athènes (Grèce), présenté par MM. Moine et Barriol.

M. Henry LANSON, administrateur délégué de la Compagnie française d'assurances, 50, rue Flachot à Asnières (Seine), présenté par MM. Hamon et Ancey.

M. GOBLET (Louis) 178, rue de la Pompe (XVI^e), présenté par MM. Louis Marin et Cadoux.

Conformément aux précédents, M. le Président d'accord avec le Conseil, pense que la Société pourrait se prononcer immédiatement sur ces candidatures.

Aucune objection n'étant présentée, MM. le D^r Grég. P. HADJIVASSILION, Henry LANSON et Louis GOBLET sont nommés membres titulaires.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu, pour la Société, un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

Les charges actuelles du contribuable français, œuvre de notre collègue, M. Camille ROSIER.

Le mouvement de la population dans le département de la Nièvre, par M. G. CALLON.

COMMUNICATION DE M. GASTON CADOUX « LES BOIS COLONIAUX FRANÇAIS »

M. le Président donne ensuite la parole à M. Gaston CADOUX pour le développement de sa communication dont le texte et la discussion sont insérés dans le présent numéro du Journal.

M. Cadoux s'exprime en ces termes :

La communication que je vais avoir l'honneur de vous faire, résumera l'exposé qui est publié dans le présent numéro du Journal de notre Société. J'avais espéré qu'il serait distribué de façon à permettre à nos collègues de lire cette étude et de faire à son sujet les critiques et observations qu'elle peut provoquer. Je n'ai pu, grâce à notre Secrétaire général, que mettre ce soir quelques bonnes feuilles à la disposition de mes auditeurs.

J'ai désiré attirer l'attention sur l'un des aspects du problème capital de nos approvisionnements en matières premières, que nous avons envisagé récemment pour le pétrole et pour l'azote, problème toujours d'actualité.

Un minime incident m'a fait reprendre cette question, qui m'intéresse depuis longtemps. Je vais vous conter cette minuscule histoire qui met en lumière un de nos défauts d'organisation dans la présentation de nos produits coloniaux. La voici :

Il était, au ministère du Travail, un bon fonctionnaire désireux de gagner aux Assurances sociales des sympathies qu'il estimait devoir atténuer, sinon absolument contrebalancer, les critiques dont le projet de loi était copieusement l'objet. Et, lorsque le ministre fit rédiger les devis des travaux de construction des bâtiments destinés à abriter la merveilleuse machine qui produirait, pour tous les travailleurs (en les déchargeant des préoccupations archaïques d'épargne et de prévoyance individuelle) du bonheur gouvernemental et standardisé, notre bon fonctionnaire voulut qu'on saisisse cette occasion pour gagner le cœur des Français d'outre-mer. Il proposa que l'État prêchât, par l'exemple, l'utilisation des produits envoyés de nos colonies en inscrivant, dans le cahier des charges des travaux de menuiserie que toutes les portes des futurs locaux de l'avenue Lowendal seraient faites de bois coloniaux. Cette commande d'une réelle importance, aurait pu contribuer à

enrayer la mévente, alors à son début. Mais, malheureusement, cette prescription du cahier des charges ne fut pas observée, pour la raison que voici :

Les entrepreneurs ont déclaré qu'ils auraient volontiers employé des bois coloniaux, mais qu'ils n'avaient pu en trouver, ni dans les ports où ils arrivent, ni à Paris, *secs* et *sciés*, capables d'assurer une bonne clôture des bureaux officiels qu'ils aménageraient. Les cours de nos bois coloniaux ne se stabilisèrent pas, et le bon fonctionnaire a dû être navré. J'ai compati à sa déception, et je tire, comme morale de mon histoire, cette affirmation qu'il faut présenter, dans de meilleures conditions, nos bois coloniaux aux acheteurs.

Quelle importance présente la réserve de nos bois coloniaux? Quel est l'ordre de grandeur à envisager de leur écoulement en France et en Europe?

Tout d'abord précisons quels sont nos besoins en cette matière première, encore essentielle malgré la concurrence que font au bois le fer et le ciment dans les constructions modernes; je parlerai surtout du *bois d'industrie*. C'est une catégorie pour laquelle notre production nationale métropolitaine accuse un déficit que l'on peut tenter de mesurer assez exactement.

Si l'on se borne à examiner, sans les analyser, les chiffres des statistiques officielles, ce déficit entre notre production et notre consommation apparaît comme faible, presque négligeable. De 1922 à 1927, nous avons importé, en moyenne, chaque année, un ensemble d'environ 2.500.000 tonnes de matières ligneuses, dont 1.800.000 à 2 millions de tonnes de bois, et 500 à 600.000 tonnes d'ouvrages en bois, de papier et de pâte de bois. Mais, au cours de cette même période, nous avons exporté une moyenne d'environ 2 millions de tonnes. Cette constatation pourrait faire conclure qu'un effort léger de reboisement suffirait à combler un tel déficit. Certes, le reboisement est à entreprendre; il est nécessaire à poursuivre, à réaliser largement. Mais les résultats à en attendre sont, plus encore pour la production des bois d'œuvre que pour la protection contre les inondations, à très, très longue échéance. En attendant la reconstitution de nos forêts françaises, notre industrie doit se procurer les bois nécessaires à son activité.

Quel est l'ordre de grandeur de nos besoins?

Analysons les totaux des statistiques. Cette analyse va nous montrer qu'en réalité, en ce qui concerne nos besoins en bois d'œuvre, le déficit résultant de la différence entre ce que nous importons et ce que nous exportons représente quatre à cinq fois le chiffre de nos exportations. Nous achetons au dehors, comme bois d'œuvre, *des bois débités*, et nous recevons, *sous forme de bois brut*, presque exclusivement de volumineuse grumes d'essences de choix. Au contraire, nous vendons à l'exportation presque uniquement des bois bruts de qualité inférieure : traverses de chemins de fer, poteaux de mines, perches, étaçons, échelas, etc., taillés dans des arbres de très faibles dimensions et de minime valeur.

Si l'on compare, *compte tenu des déchets de la préparation des bois*, après avoir transformé les tonnages exportés et importés en mètres cubes sur pied, on s'aperçoit que, rien que pour les bois d'œuvre, notre déficit ressort à plus de 1.500.000 mètres cubes par an. Et un haut fonctionnaire de l'Agriculture a évalué qu'en calculant par cette méthode, si l'on ajoute, au déficit des bois d'œuvre, les quantités de bois sur pied représentées par l'excédent de nos importations de menuiseries, d'ouvrages en bois et surtout de pâtes de bois, le déficit annuel se chiffrait réellement, pour la période d'avant-guerre, à environ 3.300.000 mètres cubes de bois sur pied, représentant une valeur supérieure à 1 milliard de francs, et qu'il dépasserait sans doute actuellement 3.500.000 mètres cubes. Voilà ce que révèle l'examen attentif des statistiques.

C'est un très lourd tribut que nos industries paient à l'étranger; il affecte notre balance des comptes. Nous sommes persuadé que la bonne mise en valeur des grandes richesses de notre magnifique domaine forestier colonial pourrait heureusement le réduire progressivement et, peut-être, le faire à peu près disparaître.

J'ai remarqué, dans l'exposé que va publier notre Journal, que de sérieux spécialistes avaient envisagé en 1918 qu'il faudrait disposer, pour restaurer nos régions dévastées, de 9 à 10 millions de mètres cubes de bois de sciage, de 1919 à 1921, et que, n'espérant tirer de nos forêts métropolitaines plus de 4.400.000 mètres cubes, notre fonds forestier ayant été fort appauvri au cours des hostilités, nous serions contraints d'acquérir à l'extérieur de 5 à 6 millions de mètres cubes par an. Ces prévisions ne se sont cependant pas réalisées. Pour plusieurs motifs, dont le principal fut la dépréciation de notre devise après la rupture d'équilibre des changes, nous avons sensiblement réduit nos achats extérieurs, intensifiant fébrilement les exploitations de nos forêts. Cette exploitation forcenée a mis nos futaies métropolitaines en piteuse situation; les désastreuses inondations qui viennent de ravager le Midi en ont fait saisir la gravité, et nous serons bien longtemps, quelle que soit l'activité du reboisement, avant de pouvoir obtenir de nos forêts, les bois d'œuvre et de chauffage qui nous sont indispensables.

D'après les relevés de 1927 et de 1928, le déficit de notre production métropolitaine représente près de 660.000 mètres cubes de bois sur pied et je crois que les statistiques de 1929, que je ne connais pas encore, ne modifieront pas en bien cette constatation désagréable. Appelons nos bois coloniaux à combler ce déficit.

Mais, en sus de notre consommation métropolitaine, notre commerce de bois pourrait offrir aux industries européennes nos excellents bois coloniaux; en faire un objet d'échange tout à fait régulier et fort intéressant. Or, des professionnels estimaient, en 1918, que la demande, pour l'Europe entière, de bois coloniaux pourrait varier, au cours d'une période de début de cinq à six ans, entre 8 et 9 millions de mètres cubes par an, pour, ensuite, s'élever insensiblement au-dessus de ce chiffre, dans une progression ininterrompue.

Telle est la séduisante perspective qui s'offre aux divers débouchés de nos bois coloniaux. Comment arriver pratiquement à réaliser les promesses de cet alléchant problème?

Sa solution satisfaisante ne va pas sans difficultés.

Un membre de la Chambre Syndicale des Agents et Commissionnaires en bois d'industrie m'a précisé l'une des principales à surmonter dans les termes suivants :

« ... Le chêne est le roi des bois : il est joli, il est résistant, il se travaille bien, et, surtout, tout le monde sait le travailler. Quel est le bois colonial qui a ces qualités? Il n'y en a pas.

« Il y a plus joli, plus décoratif, il y a aussi résistant, mais il n'y a pas aussi facile à travailler.

« Tous les bois coloniaux se travaillent facilement quand on sait les travailler; mais il y a pour chaque un tour de main, une manière d'affûter les outils, un sens à observer pour la taille et le rabotage que notre main-d'œuvre connaît mal, non seulement les ouvriers mais les chefs.

« On hésite à employer cette matière parce qu'on a des accidents. On a des accidents parce qu'on ne sait pas et on sera longtemps avant de savoir parce que personne n'y met de bonne volonté.... »

Le première des difficultés à surmonter était de faire connaître et adopter ces matériaux nouveaux par les industriels et les artisans. C'est à quoi s'emploie, avec une méthode et un esprit de suite qu'on ne saurait trop louer, le service des bois coloniaux, son effort patient est admirable. Il a d'abord trié méthodiquement les essences forestières, notamment celles de la grande forêt de nos possessions africaines, et étudié sans se lasser les bois des arbres retenus comme les plus intéressants. Il connaît pratiquement à présent les qualités et les défauts des principaux bois que nous pouvons offrir à la consommation normale et régulière. Des milliers d'essais mécaniques, répétés à la station coloniale de Nogent, au laboratoire de l'Aéronautique et chez des praticiens, ont permis de déterminer expérimentalement comment peuvent être travaillés,

sciés, rabotés, dégauchis, toupillés tous nos bois coloniaux d'Afrique et d'Asie, dont certains, à cause de leur contrefil, de leur nature chanvreuse ou silicieuse, étaient tenus comme particulièrement difficiles à œuvrer et rebutaient les ouvriers ne les connaissant pas.

Les résultats de cette longue suite d'expériences ont été consignés dans des études publiées par le ministère des Colonies, par le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale, de l'Indo-Chine, etc., par des associations et des entreprises particulières; et maintenant des méthodes d'usinage, établies scientifiquement, contrôlées industriellement, sont mises à la disposition de tous les consommateurs, portées à la connaissance du grand public et les démonstrations qu'on se propose d'en faire au cours de l'Exposition Coloniale, l'an prochain, seront de très nécessaires leçons de choses, une propagande excellente.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée d'exprimer ma très grande gratitude pour les travaux de MM. Jean Méniaud, Frédéric Bretonnet, A. Bertin, Petitpas, Bailly, Mornet, Aug. Chevalier et de tous leurs collaborateurs. Ils ont mesuré les ressources en bois indigènes de nos diverses colonies; ils ont distingué, parmi le nombre infini des essences forestières, celles qu'il faut reproduire et défendre; ils ont muni les producteurs et les consommateurs de précieux avis et d'utiles conseils, et nous sommes fondés à croire que l'Exposition de 1931, manifestation impressionnante de la valeur formidable de nos ressources coloniales, imprimera une impulsion vigoureuse à l'exploitation de nos réserves forestières; que les progrès de la vente de ces bois se révéleront comme considérables, créant de la richesse au bénéfice mutuel de la Métropole et de notre domaine d'outre-mer. Je sais qu'il faut se garder d'espoirs trop ambitieux qui sont suivis de déceptions décourageantes, mais les importations en France de nos bois coloniaux sont d'un ordre de grandeur qui permet des espoirs non chimériques. Les importations se montaient, en 1924, à 42 % du total des exportations coloniales de bois, et le tonnage débarqué était déjà vingt et une fois plus élevé que celui des importations de 1919. En 1927, la production coloniale totale a été de 545.000 tonnes; l'importation en France de 225.000 tonnes (40 % de l'ensemble). Cette production de bois coloniaux de 1927 a dépassé de 345.000 tonnes le plus fort chiffre d'avant-guerre et l'écoulement, par l'effet de la crise générale de 1928 et 1929, a été rendu plus lent, les cours s'en sont ressentis. Il est indispensable de ne pas décourager les exploitants de nos forêts coloniales, de parer aux méventes et aux crises de prix, par des efforts suivis pour généraliser les emplois de nos bois coloniaux. C'est un des aspects du problème qui se pose en Afrique occidentale française pour les arachides et la question doit être étudiée attentivement afin d'agir sans trop tarder.

Je renvoie à l'étude qui sera publiée dans le Journal de notre Société pour faire apprécier la variété et l'étendue des ressources de nos forêts coloniales. J'ai la conviction que si nous devons nous garder des exagérations qu'explique l'exubérante richesse d'aussi formidables réserves boisées, si nous devons, après MM. Méniaud et Bretonnet, nous dire que les chiffres formidables (de milliards de mètres cubes) qui ont été envisagés par certains enthousiastes ne répondraient pas à des possibilités réelles d'exploitation, nous pourrions garder la persuasion que nous allons maintenant nous acheminer promptement vers une production normale et de plus en plus importante de beaux bois, sélectionnés, convenant très bien aux besoins de nos industries et de l'artisanat.

J'augure donc un développement de l'activité, l'exploitation méthodique de nos forêts coloniales et un accroissement des ventes.

Mais il faut bien savoir que, maintenant, les exploitations forestières dans nos colonies ne sauraient être entreprises que par des personnes ou des groupements réunissant deux conditions indispensables de réussite : d'abord une expérience suffisante de la technique et ensuite un capital d'un ordre de grandeur leur permettant d'organiser, avec tous les soins nécessaires, leurs pros-

pections puis leurs chantiers; d'attendre les rentrées des ventes de leurs expéditions et d'assurer la préparation et la bonne conservation des bois abattus avant leur embarquement.

J'ai indiqué, dans mon étude, les facilités données par l'administration coloniale pour l'exploration et l'exploitation, je n'y reviendrai pas ici; mais j'insiste sur ceci : isolé, le coupeur, même très laborieux, *sans capitaux*, ne peut réussir. C'est une vérité qu'il faut bien vulgariser.

Je crois que, si développée que devienne la mise en valeur de nos forêts coloniales, nous n'éviterons pas, par l'importation de leurs bois, la concurrence des chênes de l'Europe centrale et orientale, des bois du Nord produits surtout par les pays scandinaves. Je lisais dernièrement que des établissements bordelais, qui ont fondé des comptoirs prospères par toute l'Afrique équatoriale et qui possèdent une flotte transportant marchandises et passagers; qui ont imprimé une énergique impulsion à leurs ventes de matériaux de construction, avaient éru avantageux, l'an dernier, d'envoyer un de leurs vapeurs chercher aux rives de la mer Baltique 4.000 tonnes de bois du Nord. Ceci montre que, même aux lieux de production des bois coloniaux, il faut compter avec les pins et les sapins de qualité. Ils n'ont, en effet, pas de similaire dans nos colonies, sauf peut-être en certaines parties de l'Indo-Chine où leur exploitation, dans les régions montagneuses de difficile accès, semble rendre peu profitable leur exportation.

Mais l'avenir de nos bois coloniaux apparaît comme véritablement magnifique si l'on réussit à organiser au moyen d'outillages appropriés, leur bonne exploitation, à créer des moyens de transport suffisants et économiques, à généraliser des procédés de bonne conservation des bois abattus, à substituer, aux présentations actuelles, l'offre, sur des marchés régulièrement approvisionnés, de stocks de madriers, de bastings et de planches, coupés aux mesures auxquelles les consommateurs sont accoutumés, à des prix stables. L'appui de crédits importants aux exploitants sera sans doute nécessaire.

Mon exposé imprimé a relaté longuement les résultats des études poursuivies dans notre domaine forestier, notamment en Afrique occidentale française. Afin de donner une idée exacte de la richesse des ressources de ce domaine colonial, notamment de nos peuplements et de la variété des essences, de la valeur industrielle des diverses catégories des bois prospectés, étudiés, utilisés, et des excellents résultats constatés à la suite de leur emploi par des industriels renommés, j'ai apporté une carte économique de cette colonie qu'a bien voulu nous prêter l'agence de l'Afrique occidentale française. Vous y verrez que, parmi les produits exportés, les bois figurent pour 102.144 tonnes d'une valeur de 86.958.050 francs, soit dix fois supérieure à celle du caoutchouc et venant au quatrième rang, après les arachides, les amandes de palme et le cacao.

Je vous rappellerai simplement qu'un premier classement en sept catégories, commencé dès 1924, a montré quels sont les bois pouvant convenir aux usages auxquels sont habituellement employés les bois tendres de nos régions, les pins et les sapins, puis les chênes, les hêtres et les platanes, l'orme, le frêne et l'acacia, enfin ceux convenant à l'ameublement, à la charpente très résistante et aux travaux maritimes.

Ni notre service des bois coloniaux, ni les spécialistes qui en font le commerce n'attachent plus une valeur démonstrative absolue à la méthode employée au début pour la classification de nos bois, et qui consistait à une assimilation trop systématique des bois de nos colonies aux bois métropolitains ou européens.

Cette méthode a causé certains déboires

On préconise donc maintenant, fort des expériences réalisées, quelles utilisations sont les mieux indiquées pour les principales essences coloniales étudiées aux laboratoires et expérimentées aux ateliers. On dit aux futurs acheteurs :

A quelle destination devez-vous employer nos bois : voici celui-ci ou celui-là qui pourront remplir les conditions que vous voulez remplir.

Les exemples que j'ai cités ont tous été tirés des fiches signalétiques si soigneusement établies par le service des bois coloniaux, toujours tenues à jour. Elles permettent à tous ceux que cette question intéresse de connaître chaque espèce, d'évaluer les quantités qu'elles peuvent fournir, de se rendre compte de leurs qualités et de savoir comment les travailler. Cette documentation doit être vulgarisée.

M. Méniand, qui dirige le service des bois à l'agence des colonies, et dont les bureaux sont à la galerie d'Orléans au Palais-Royal, fournit volontiers tous ces renseignements. Il a bien voulu nous apporter vingt-quatre échantillons que vous pourrez examiner des bois les plus intéressants. Son service délivre des échantillons sous forme de planchettes, aux prix de 1 franc; se charge même d'expédier en province, et facilite aux industriels qui veulent les essayer la cession de quantités suffisantes de bois débités et secs — que les menuisiers parisiens n'ont pu se procurer en suffisante quantité pour les portes des Assurances sociales — ce qui permet aux futurs consommateurs de poursuivre des essais sans délai et de commander en connaissance de cause. J'ai indiqué, par catégories, les quantités qu'on envisage comme production annuelle de la plupart des essences exploitées; j'ai essayé de donner tous les renseignements pratiquement utilisables, espérant être écouté, désireux d'attirer l'attention sur le bel effort qui a été poursuivi et qui se manifestera à l'Exposition de 1931. Il serait fastidieux de vous infliger la lecture des détails consignés dans mon étude.

Les comparaisons des prix obtenus pour nos bois coloniaux avec ceux des bois métropolitains et européens semblent très encourageantes; mais elles n'ont qu'une valeur relative d'indication; les prix de la plupart des matières premières sont en baisse marquée sur tous les marchés du monde. Mais je serais fort obligé aux assistants qui ont bien voulu en prendre connaissance, de nous donner leur opinion. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous des représentants du commerce des bois, des spécialistes des bois coloniaux, des ingénieurs qui en ont expérimenté divers types, soit pour les traverses de chemins de fer, soit pour d'autres utilisations; il serait fort intéressant d'avoir leurs impressions et je les remercie d'avance de bien vouloir nous les faire connaître.

En terminant, je me permets d'insister sur ce que j'ai discrètement marqué à la fin de mon étude publiée dans notre Journal et qui concerne l'avenir de nos forêts coloniales.

Il est essentiel, à mon avis, de perfectionner, grandement et très méthodiquement, nos modes d'exploitation forestière dans nos colonies. Il ne suffirait pas de doter les régions productrices de bois de ports mieux agencés, de réduire les frais trop onéreux de multiples et évitables manutentions, de faire cesser le stupide abandon, faute de moyens pratiques de transport aux lieux d'expédition, de 50 % des bois abattus dans certaines régions. Tout cela est utile, nécessaire, mais insuffisant si l'on ne discipline pas les exploitants indigènes et blancs. Il importe d'enrayer le déboisement des régions les plus aisément accessibles, de reconstituer dans les massifs, à temps, le peuplement des essences vraiment intéressantes; d'obliger coupeurs, cultivateurs indigènes, forestiers européens et noirs à assurer effectivement la protection et l'enrichissement des peuplements. C'est la condition nécessaire, *indispensable*, de la prospérité forestière dans toute la France, métropolitaine ou coloniale. Il importe de la réaliser au plus tôt en dotant nos colonies du personnel forestier, actuellement notoirement insuffisant comme nombre, de lui donner la possibilité d'empêcher le gaspillage et la destruction de si magnifiques richesses.

A propos des difficultés de la main-d'œuvre indigène, j'ai cité, dans mon étude, les observations présentées à l'Académie des Sciences coloniales par M. le Dr Bouffard. Je dois préciser, en terminant, que la question de la lutte

contre l'alcoolisme n'est pas perdue de vue par le gouverneur général de l'Afrique occidentale française. Il a pris des mesures qui ont sensiblement fait diminuer la consommation des boissons alcooliques et dont vous apprécierez l'importance en sachant qu'elles ont eu pour résultat de réduire de plus de 17 millions le produit des droits perçus à l'entrée sur ces boissons. Notre administration ne cesse donc pas, avec ses médecins et ses administrateurs, de combattre ce véritable danger qui menace la santé des populations aborigènes et paralyserait les moyens de mettre en valeur les richesses de ce groupe de nos colonies.

A l'appui des renseignements sur les utilisations réalisées par les compagnies de chemins de fer, le service du matériel roulant de la Compagnie du Chemin de fer du Nord a bien voulu m'adresser la note suivante :

Les bois coloniaux n'étaient, pour ainsi dire, pas employés avant 1914, dans la construction ou l'entretien de notre matériel roulant.

Les voitures de 1^{re} classe, voitures-salons, etc..., recevaient cependant des bois exotiques, mais ne provenant pas des colonies françaises.

Nous utilisons : l'Acajou d'Amérique centrale pour les revêtements intérieurs, moulures et châssis à glaces; le Teck de Siam ou des Indes néerlandaises pour les membrures de caisse et le revêtement des plates-formes extrêmes.

De 1908 à 1913, quelques essais d'utilisation dans le matériel à marchandises furent faits avec :

Le Jarrah (Eucalyptus d'Australie), le Lim du Tonkin, le Natto de Madagascar. Ces bois, tous durs, furent surtout employés à la confection de grosses pièces de châssis et de plancher de wagons, en remplacement du chêne de pays.

Après la guerre, d'autres essais furent tentés avec différentes essences :

a) D'Indochine : Teck rouge en remplacement du Teck jaune Bang-lang en remplacement du Frêne de France;

b) D'Afrique : En essences dures : Iroko, Kevazingo pour l'ébénisterie, Bilinga, Ozouga, Tali, Movingui, Makoré, Moabi, Eveuss et quelques autres pour travaux courants de wagnage. En essences tendres : Okoumé, Ovoga, Ozigo.

La création du Consortium forestier des grands réseaux pour l'exploitation d'une importante concession au Gabon et l'installation dans cette concession d'une puissante scierie, nous ont surtout incités à utiliser les essences qui en proviennent.

Ce sont : en essences dures : le Bilinga, l'Ozouga, le Movingui, le Tali qui sont employés en concurrence avec le chêne pour toutes pièces de caisses de wagons.

Les essences tendres : l'Ovoga, l'Ozigo, l'Okoumé, qui sont employés comme le sapin à la confection des frises de parois ou de pavillon.

Notre Consortium nous livre ces bois sous forme de plateaux ou madriers de 4 à 6 mètres de long, 25 à 60 centimètres de large, 9 à 15 centimètres d'épaisseur. Ils sont resciés aux dimensions d'emploi par nos ateliers et, après une dizaine d'années d'expérience, nous les travaillons sans beaucoup plus de difficultés que les bois de pays.

Ils nous sont livrés à un prix légèrement inférieur (10 % environ) à celui des bois de pays. Cette différence de prix compense à peu près les difficultés d'usinage.

Leur tenue en service est satisfaisante, ils sont cependant plus fendifs et moins résistants aux chocs que les bois de pays.

Depuis 1925, nous avons utilisé :

1.000 mètres cubes de bois durs d'Afrique.

200 mètres cubes de bois tendres d'Afrique.

Nous avons en commande, pour recevoir dans le courant de 1930 et pendant le premier semestre 1931 :

300 mètres cubes de bois durs.
150 mètres cubes de bois tendres.

Nous avons enfin constitué, au début de l'année, un petit stock de bois de la Guyane :

Angélique, Acajou Grignon, Amarante, qui seront utilisés dès que leur siccité le permettra.

MM. HUBER, GÉRAUD, BONNET, MÉNIAUD, COLLARDET, DELAPORTE, SECQUES et REYNAL ont pris la parole à la suite de cette communication.

M. le Président remercie vivement M. Cadoux pour son brillant exposé et les divers orateurs qui ont pris la parole.

La séance est levée à 22 h. 45.

Le Secrétaire général,

A. BARRIOL.

Le Président,

M. HUBER.
